



CONSEIL MUNICIPAL

LUCINGES

Séance ordinaire du VENDREDI 4 AVRIL 2014 – 19 HEURES

Présidence de : Jean-Pierre BORDET, maire

Présents : JP BORDET, JL SOULAT, F. DELUCINGES, JP LEMMO, F. LE GUERN, L. BAUD, F. CONUS, D. FORESTIER, M. SMITH, P. DIETHELM, P. CHARRIERE, S. MARTY, E. DELATTRE, S. DUFRENE, A. CASTAGNA, Ch BURKI, C. HUISSOUD, N. TOUREILLE, D. SIMONEAU, V. MOUCHET

Date de convocation du Conseil municipal : 1/04/2014

Procès verbal n° 2014-03- AFFICHE le 10.04.2014

~~~~~

Monsieur Jean Pierre BORDET, maire, donne lecture des résultats des élections et installe Mesdames Messieurs JL SOULAT, F. DELUCINGES, JP LEMMO, F. LE GUERN, L. BAUD, F. CONUS, D. FORESTIER, M. SMITH, P. DIETHELM, P. CHARRIERE, S. MARTY, E. DELATTRE, S. DUFRENE, A. CASTAGNA, Ch BURKI, C. HUISSOUD, N. TOUREILLE, D. SIMONEAU, V. MOUCHET, dans leurs fonctions de conseillers municipaux

Monsieur Jean Pierre BORDET se retire et passe la présidence à Monsieur Pascal DIETHELM, doyen d'âge

#### **1 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

En application des dispositions des articles L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal désigne Françoise Conuscomme secrétaire de séance.

#### **2 – ELECTION DU MAIRE**

L'élection a donné les résultats suivants :

|                     |    |
|---------------------|----|
| Nombre de votants   | 19 |
| Suffrages exprimés  | 14 |
| Majorité absolue    | 08 |
| Suffrages obtenus : |    |
| - Jean Luc SOULAT   | 14 |
| - bulletins blancs  | 05 |

Monsieur Jean Luc SOULAT a été proclamé maire et immédiatement installé dans ses fonctions. Il a pris ensuite la présidence de la séance en qualité de Maire.

#### **3 - DESIGNATION DU NOMBRE D'ADJOINTS**

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal. En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 5 adjoints. Il propose la création de 4 postes d'adjoints.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité  
DECIDE la création de 4 postes d'adjoint.

#### **4-1 ELECTION DES ADJOINTS**

Monsieur le Maire propose une liste composée de 4 noms

- Fabienne DELUCINGES
- Jean Paul LEMMO
- France LE GUERN
- Stéphane MARTY

L'élection a donné les résultats suivants :

|                           |    |
|---------------------------|----|
| Nombre de votants         | 19 |
| Suffrages exprimés        | 14 |
| Majorité absolue          | 08 |
| Suffrages obtenus :       |    |
| - liste « F. DELUCINGES » | 14 |
| - bulletins blancs        | 05 |

Ont été proclamés élus et installés

- 1<sup>er</sup> adjoint Fabienne Delucinges
- 2<sup>ème</sup> adjoint Jean Paul Lemmo
- 3<sup>ème</sup> adjoint France Le Guern
- 4<sup>ème</sup> adjoint Stéphane Marty

Séance levée à 20 heures 30

Le secrétaire de séance

Ainsi fait et délibéré en séance  
Le Maire

Françoise CONUS

Jean-Luc SOULAT